

## DELIBERATION CA109-2017

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7**  
**Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers**

**Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 04 décembre 2017.**

**Objet de la délibération** Primes BIATSS 2018

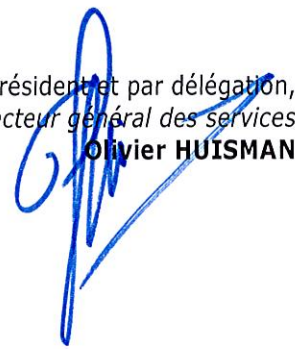
**Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les primes BIATSS 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 voix contre.

Fait à Angers, le 15 décembre 2017

Pour le président et par délégation,  
*Le directeur général des services*  
**Olivier HUISMAN**



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** / mise en ligne le : **22 décembre 2017**

# RÉGIME INDEMNITAIRE BIATSS - 2018

**Tableau 1a - IFSE part PRINCIPALE (catégories A - toutes filières)**

CORPS	Groupe IFSE	Exemple de fonctions université d'Angers	Montant annuel brut	Montant mensuel brut
DGS	2	Directeur.trice général.e des services	21 030,00 €	1 752,50 €
AGENT COMPTABLE	2	Agent Comptable	16 500,00 €	1 375,00 €
AENESR	3	Directeur.trice général.e des services adjoint.e	14 751,00 €	1 229,25 €
IGR	1	Directeur.trice de services central Directeur.trice de services de composante	10 565,00 €	880,41 €
	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en groupe 1 Responsable administratif.tive de service commun Directeur / Responsable de plateforme scientifique Chef de service à fortes responsabilités	7 518,00 €	626,50 €
	3	Chef de service Chargé de fonctions spécifiques Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme responsable des affaires juridiques, ingénieur biologiste, etc...	7 456,00 €	621,33 €
CONSERVATEUR	?	<i>Directrice du SCD</i>	<i>10 565,00 €</i>	<i>880,41 €</i>
	?	<i>Directeur.trice adjointe du SCD</i>	<i>7 518,00 €</i>	<i>626,50 €</i>
	?	<i>Chef de section ou de service</i>	<i>7 456,00 €</i>	<i>621,33 €</i>
AAE	1	Directeur.trice de services central Directeur.trice de services de composante	10 565,00 €	880,41 €
	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en 1 Chef d'un service ou d'unité à fortes responsabilités Responsable administratif.tive de service commun	7 518,00 €	626,50 €
	3	Chef de service ou adjoint.e à un responsable Chargé.e d'études à fortes expertise et responsabilités	5 494,00 €	457,83 €
	4	Chargé.e d'études ou de gestion Chargé.e de gestion financière et comptable	5 494,00 €	457,83 €
IGE	1	Directeur.trice de services de composantes Directeur.trice de services centraux	10 565,00 €	880,41 €
	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en 1 Responsable de service à fortes responsabilités Responsable administratif.tive de service commun	7 518,00 €	626,50 €
	3	Adjoint au responsable de service Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme administrateur réseaux, chargé.e d'opérations immobilières, ingénieur en analyses chimiques	5 494,00 €	457,83 €
BIBLIOTHECAIRE	?	<i>Bibliothécaire</i>	<i>5 494,00 €</i>	<i>457,83 €</i>
ASI	1	Responsable de service ou adjoint au responsable unité Assistant de développement, de pilotage ou d'études - fonctions exposées ou complexes Chargé.e de conception / réalisation / mise en œuvre de protocoles scientifiques	4 800,00 €	400,00 €
	2	Responsable de service ou adjoint au responsable d'unité non classé en groupe 1 Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme animateur en prévention des risques, gestionnaire logistique	4 800,00 €	400,00 €
INFIRMIER	2	Infirmier.e	5 494,00 €	457,83 €

Art. L954-2 du Code de l'Education  
Décret n°2014-513 du 20/05/2014

# RÉGIME INDEMNITAIRE BIATSS - 2018

**Tableau 1b - IFSE part PRINCIPALE (catégories B et C - toutes filières)**

CORPS	Groupe IFSE	Exemples de fonctions université d'Angers	Montant annuel brut	Montant mensuel brut
<b>ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL</b>	2	Assistant.e de service social	5 400 €	450 €
<b>SAENES TECH BIBAS</b>	1	Référent.e RH Référent.e technique Assistante de direction (composantes, cabinet, DGS) Responsable de service Technicien.ne spécialisé dans un domaine scientifique	4 500 €	375 €
	2	Référent.e application métier services centraux (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Responsable antenne financière Assistant.e communication Responsable service non classé en groupe 1 Secrétariat (département, cursus) Adjoint.e à un chef de service ou responsable classé en catégorie A	4 500 €	375 €
	3	Responsable de scolarité Acheteur pour les équipements recherche Gestionnaire finavier et comptable Secrétaire Référent.e application métier unités de travail (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Aide à l'enseignement Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme électronicien, technicien.ne d'exploitation, technicien.ne des métiers de l'image et du son	4 500 €	375 €
<b>ADJENES ATRF MAGASINIER</b>	1	Référent.e application métier (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Responsable scolarité Responsable antenne financière Référent.e IPOLINE Aide à l'enseignement Chef d'équipe, préparateur, opérateur dans un domaine technique ou fonctionnel avec des sujétions particulières.	2 900 €	241,67 €
	2	Référent.e application métier (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Secrétaire, préparateur, opérateur Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme opérateur.trice de maintenance, préparateur en chimie	2 900 €	241,67 €

Art. L954-2 du Code de l'Education  
Décret n°2014-513 du 20/05/2014

**Tableau 1c - Régime indemnitaire BIATSS (filière Bibliothèque)**

**RÉGIME INDEMNITAIRE BIATSS (filière BIBLIOTHEQUE)**

(année 2018)

<b>FILIERE Bibliothèque</b>	<b>2018</b>	<b>2018</b>
<b>CORPS</b>	<b>montants annuels bruts</b>	<b>montants mensuels bruts</b>
<b>Conservateur.trice en Chef (Direction du SCDA)</b>	10 565 €	880,41 €
<b>Conservateur.trice en Chef (Adjoint.e Direction et Chef de section au SCDA)</b>	7 518 €	626,50 €
<b>Conservateur.trice</b>	7 456 €	621,33 €
<b>Bibliothécaire</b>	5 494 €	457,83 €
<b>Bibliothécaire assistant spécialisé (1er, 2ème et 3ème grade)</b>	4 500 €	375,00 €
<b>Magasinier (C1, C2, C3)</b>	2 900 €	241,66 €

Décret n°90-966 du 29 octobre 1990

Décret n°93-526 du 26 mars 1993

Décret n°98-40 du 13 janvier 1998

Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002

Décret n°2002-63 du 14 janvier 2002

# RÉGIME INDEMNITAIRE BIATSS - 2018

**Tableau 2 – IFSE part SPECIFIQUE**

Code IFSE	Responsabilités ou fonctions particulières	Fonctions exercées à l'UA	Montant mensuel brut
<b>FIIGR</b>	Fonctions informatiques de niveau IGR	Ingénieur de recherche BAP E (DDN)	523,00 €
<b>FIIGE</b>	Fonctions informatiques de niveau IGE	Ingénieur d'études BAP E (DDN)	394,00 €
<b>FIASI</b>	Fonctions informatiques de niveau ASI	Assistant ingénieur BAP E (DDN)	394,00 €
<b>FITECH</b>	Fonctions informatiques de niveau TECH	Technicien.ne BAP E (DDN)	348,00 €
<b>FIATRF</b>	Fonctions informatiques de niveau ATRF	Adjoint technique BAP E (DDN)	181,00 €
<b>SPE3</b>	Chef de service administratif à forte technicité	Service des Marchés (DAF) Service du contrôle de la paie (AC) Service Budgétaire et comptable (DAF) Pôle personnels BIATSS (DRH) Pôle personnels Enseignants (DRH) Service Scolarité Examens (Faculté Santé) Service Gestion de l'étudiant (Faculté LLSH) Pôle Licence (Faculté DEG) Service Scolarité (IUT) Service Scolarité (ISTIA) Conseiller.e mobilité carrière (DRH) Responsable du pôle formation des personnels (DRH) Responsable de la MRGT (MSH) Responsable service Licence (Faculté Sciences) Responsable service Master (Faculté Sciences) Responsable du service scolarité (UFR ESTHUA) Responsable du service scolarité (Faculté Santé) Responsable pôle Master (Faculté DEG) Responsable pôle Licences (Faculté LLSH)	120,00 €
<b>SPE2</b>	Assistant.e de direction	Assistant.e de direction (Cabinet du président) Assistant.e de direction (DGS) Assistant.e de direction (UFR ESTHUA) Assistant.e de direction (Faculté DEG) Assistant.e de direction (IUT) Assistant.e de direction (ISTIA) Assistant.e de direction (Faculté Santé) Assistant.e de direction (Faculté Santé) Assistant.e de direction (Faculté Sciences) Assistant.e de direction (Faculté LLSH)	100,00 €
	Fonctions techniques à risques	Préparateur.trice en anatomie (Faculté Santé) Préparateur.trice en anatomie (Faculté Santé) Préparateur.trice en anatomie (Faculté Santé) Animalerie (SCAHU) Produits cytostatiques (Faculté Santé) Gestion d'animalerie (Faculté Santé et sciences)	100,00 €
	Assistants de prévention	Assistant.e de prévention (DPS) Assistant.e de prévention (autres unités de travail)	100,00 €

## RÉGIME INDEMNITAIRE BIATSS - 2018

**Tableau 2 – IFSE part SPECIFIQUE (suite)**

<b>SPE2</b>	Chef d'équipe technique	Responsabilité Pôle audiovisuel - Belle-Beille Responsabilité Pôle audiovisuel - Faculté Santé Responsabilité du pôle logistique - Services centraux Responsabilité service reprographie - Services centraux	100,00 €
<b>SPE1</b>	Responsable d'équipement scientifique à haute technicité	Plateforme SFR QUASAV Spectrophotomètre (Faculté Sciences) Radioprotection (Faculté Sciences) Hall de Technologie (IUT) Résonance magnétique (Faculté Santé) Cytométrie en flux (Service Commun de Recherche) Imagerie et analyses microscopiques (Service Commun de Recherche) Imagerie par résonance magnétique (Service Commun de Recherche) Spectrométrie de masse (Service Commun de Recherche) Hall de Technologie (ISTIA) Conservation du patrimoine végétal (Faculté Santé)	85,00 €
<b>FSD</b>	Fonctionnaire Sécurité Défense		60,00 €
<b>VP</b>	Vice-Président BIATSS		440,33 €

Art. L954-2 du Code de l'Education  
Décret n°2014-513 du 20/05/2014

# RÉGIME INDEMNITAIRE BIATSS - 2018

**Tableau 3 - IFSE part COMPLEMENTAIRE**

## 3-1 Finances

Code IFSE	Montant mensuel brut
REGIE 1	9,16 €
REGIE 2	10,00 €
REGIE 3	11,66 €
REGIE 4	13,33 €
REGIE 5	16,66 €
REGIE 6	26,66 €

## 3-2 Sécurité, travaux dangereux et insalubres

Code IFSE	Montant mensuel brut
CHAUSSURES	2,73 €
TDI1	2,50 €
TDI2	6,66 €
TDI3	10,83 €
TDI4	18,33 €
TDI5	29,16 €
TDI6	36,00 €
EQUIPIER INCENDIE	90 €

## 3-3 Continuité de service

Code IFSE	Catégorie C (contrat C)		Catégorie B (contrat B)		Catégorie A (contrats A1, A2, A3)		Directeur.trice	
SUJETIONS	NV1	10,69€ bruts (l'heure)	NV2	13,95€ bruts (l'heure)	NV3	21,40€ bruts (l'heure)		
REMPLACEMENT	NV1	10,69€ bruts (l'heure)	NV2	13,95€ bruts (l'heure)	NV3	21,40€ bruts (l'heure)	NV4	32,13€ bruts (l'heure)
ASTREINTES	21,40€ bruts (l'heure)							

Art. L954-2 du Code de l'Education  
Décret n°2014-513 du 20/05/2014